

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-2025/0066

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : administration générale
Tél : 04 66 56 42 99
Réf : CR/PC/CB/IV/CL.2025.09.

Objet : Délégation de fonctions dans les domaines des financements, du développement des financements européens, des risques miniers à Mme Catherine PINAIRE, conseillère communautaire, membre du bureau - modificatif à l'arrêté n°2025/0010 du 6 mars 2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-9 et L5211-10,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 30,

Vu la délibération C2020_03_03 du conseil de communauté du 15 juillet 2020 relative à l'élection des vice-présidents,

Vu la délibération C2020_03_04 du conseil de communauté du 15 juillet 2020 relative à l'élection des membres du bureau,

Vu la délibération C2021_02_01 du conseil de communauté du 18 février 2021 relative à l'élection d'un nouveau vice-président suite à la démission de M. Jalil BENABDILLAH, 2^{ème} vice-président,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Vu la délibération C2025_01_01 du conseil de communauté du 19 février 2025 portant élection d'un membre du bureau de communauté - remplacement de M. François SELLE - commune de Portes,

Vu l'arrêté n°2020/0152 du 28 août 2020 portant délégation de fonctions dans le domaine des financements, du développement des financements européens, des risques majeurs à M. François SELLE, conseiller communautaire, membre du bureau,

Vu l'arrêté n°2025/0010 du 6 mars 2025 portant délégation de fonctions dans le domaine des financements, du développement des financements européens, des risques majeurs à Mme Catherine PINAIRE, conseillère communautaire, membre du bureau,

Vu le procès-verbal d'élection d'un membre du bureau communautaire en remplacement de M. François SELLE le 19 février 2025,

Considérant que Mme Catherine PINAIRE est la nouvelle représentante de la commune de Portes au sein du conseil communautaire en remplacement de M. François SELLE,

Considérant que Mme Catherine PINAIRE a été élue membre du bureau communautaire le 19 février 2025,

Considérant que le président a le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux vice-présidents et en l'absence ou en cas d'empêchement ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau,

Considérant que le président et les vice-présidents sont tous titulaires d'une délégation et qu'il est dans l'intérêt de la communauté Alès Agglomération que le président soit aidé dans l'accomplissement de ses missions,

Considérant qu'une erreur matérielle a été commise dans l'article 1 de l'arrêté n°2025/0010 du 6 mars 2025 susvisé et qu'il convient de la corriger,

ARRÊTE

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le 18/09/2025

ID : 030-200066918-20250918-2025_0066A-AR



ARTICLE 1 :

L'arrêté n°2025/0010 du 6 mars 2025 est modifié comme suit.

ARTICLE 1 :

L'article 1 de l'arrêté 2025/0010 du 6 mars 2025 devient :

A compter du 19 février 2025, délégation de fonctions est donnée à Mme Catherine PINAIRE, conseillère communautaire, membre du bureau, dans les domaines des financements, du développement des financements européens, des risques miniers.

Cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le président de la Communauté Alès Agglomération auquel l'élue doit référer de son action.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté n°2025/0010 du 6 mars 2025 demeurent inchangées et applicables.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Alès, le

18 SEP. 2025

Le Président

Christophe RIVENQ